



AGENDA

25 novembre :

Assemblée générale
FDSEA 08



COVID-19
Information

En application de ce
second confinement, votre
FDSEA recevra du public
uniquement sur RDV.

Vos différents services
restent en activité et sont
joignables sur les numéros
habituels, rappelés ci-
dessous :

Accueil :

03 24 58 36 80

Service syndical :

03 24 58 36 82

ou 03 24 58 36 85

Service emploi :

03 24 58 36 95

Agri Ardennes :

03 24 58 36 90

SECOND CONFINEMENT LIÉ À LA COVID-19

Application des mesures aux exploitants agricoles

Le confinement est entré en vigueur pour la seconde fois, pour au moins un mois. L'objectif : enrayer la propagation du coronavirus. Ce jeudi, le Premier Ministre, Jean Castex, a détaillé les mesures de restriction qui allaient entrer en vigueur : masques obligatoires dès 6 ans, télétravail, attestations dérogatoires.

En ce qui concerne l'activité agricole, la FDSEA a obtenu des autorités que les exploitants se munissent uniquement de l'attestation de déplacement professionnel qui sera valable durant toute la période de confinement. [Téléchargez l'attestation déplacement professionnel ici.](#)

En cas de déplacement dans le cadre personnel, une attestation est obligatoire pour en justifier le motif (courses, footing, médecins, ...). [Téléchargez l'attestation classique ici.](#)

Une attestation spécifique est mise en place pour les déplacements scolaires (à valider par l'établissement scolaire, elle sera valable toute la durée du confinement). [À télécharger ici.](#)

Contact : Laetitia DENIS 03-24-58-36-82

DOSSIER PAC 2020

Pensez à votre contrat d'assurance à envoyer la DDT

Comme tous les ans, si vous êtes demandeurs de l'aide à l'assurance récolte, vous devez avoir payé votre cotisation d'assurance avant le 31 octobre. Vous devez également retourner votre déclaration de contrat à la DDT avant le 30 novembre 2020. Vous devez vérifier les données inscrites (numéro de pacage, raison sociale, assolement, surface...). C'est la date de réception qui fait foi et non d'envoi.

Attention : l'envoi par mail n'est pas possible, la DDT a besoin d'avoir les documents originaux !

Contact : Laetitia DENIS 03-24-58-36-82

PAC 2021

Point sur les ratios prairies

Cette année, la région des Hauts-de-France passe en régime d'autorisation pour la campagne 2021.

Les régions Grand-Est et Normandie connaissent de leur côté des surfaces en prairies permanentes en baisse, la DGPE alerte donc ces régions de risques éventuels d'atteinte du seuil de 2,5 % pour la campagne 2022.

Contact : Laetitia DENIS 03-24-58-36-82

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FDSEA 08

Elle se déroulera en distanciel

Le Conseil d'Administration a décidé de tenir l'Assemblée Générale de la FDSEA 08 en distanciel dans la matinée du mercredi 25 novembre prochain.

C'est contraint par la propagation de la Covid-19 que le Conseil d'Administration a renoncé à organiser un contact direct avec ses adhérents.

Les personnes qui, selon les statuts, composent l'Assemblée Générale (délégués communaux, présidents cantonaux, représentants des commissions et sections spécialisées,...) recevront, par email, une invitation à se connecter à une plateforme où seront présentés les différents rapports (financier, d'activité et moral du Président).

En parallèle ils recevront, toujours par email, un lien vers une plateforme de vote pour les différentes résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration espère que des contacts plus directs avec les adhérents puissent s'organiser ultérieurement, par exemple lors des Assemblées Générales des syndicats cantonaux qui se déroulent habituellement en janvier et février.

FDSEA des Ardennes

1 rue Jacquemart Templeux
CS 80770
08013 CHARLEVILLE-
MEZIERES

Tél : 03 24 58 36 80
fdsea@fdsea08.fr
www.fdsea08.fr

RECENSEMENT AGRICOLE 2020

Il est important de prendre le temps de répondre

Incontournable, exhaustif, couvrant l'ensemble du territoire, le recensement agricole est la plus grande enquête conduite dans le monde agricole. Réalisé tous les dix ans, ce recensement concerne toutes les exploitations de la métropole et des départements d'Outre-mer. Il permet de cartographier l'agriculture française avec une grande précision dans toutes les régions et pour toutes les filières, des grandes cultures à l'élevage en passant par le maraîchage et la viticulture.

Qui est concerné ? Toutes les exploitations agricoles sont invitées à répondre à ce recensement. Une seule personne sur chaque exploitation est invitée à répondre à l'enquête : c'est en général le ou la chef.fe d'exploitation.

Quand et comment aura-t-il lieu ? La collecte des données se déroule entre le 1er octobre 2020 et fin avril 2021. Elle se fait selon deux modalités simultanées : une collecte par Internet qui concerne une majorité d'exploitants, et pour les autres exploitations, une collecte de données plus détaillée effectuée par un enquêteur.

Que deviendront les données collectées ? Le recensement agricole est une opération statistique obligatoire. Tous les États membres doivent le réaliser à la même période. Le recensement agricole fournit des données essentielles pour mesurer le poids de l'agriculture française au sein de l'Union européenne. Les données individuelles collectées sont confidentielles et seront utilisées à des fins exclusivement statistiques ou pour des travaux de recherche scientifique ou historique.



Contact : Laetitia DENIS 03-24-58-36-82

UTILISATION DE LA RADIO LORS DE TRAVAUX AGRICOLES

Attention à ne pas brouiller les canaux d'appel d'urgence

L'usage de moyens de radiocommunication dans les applications professionnelles et notamment les travaux agricoles offre des avantages intéressants vis-à-vis de la téléphonie mobile. Mais certaines fréquences sont réservées aux secours et à la sécurité intérieure. Attention à ne pas se placer dans l'illégalité et engendrer, sans le savoir, des perturbations à d'autres utilisateurs.

[Toutes les informations sur ce lien.](#)

Contact : Laetitia DENIS 03-24-58-36-82

CARTE MOISSON



En cette période si particulière, la carte Moisson continue à glaner les bonnes affaires et de nouveaux partenaires nous ont rejoints récemment. Pour la plupart, ils sont actuellement fermés, mais certains proposent un service de vente à distance, drive, ...

N'hésitez pas à vous renseigner sur leurs sites... et à y faire vos achats pour les fêtes ! Ainsi, le Chalet de Sév, les Belles Gambettes by Magalie, offrent ce genre de services.

De plus en vous inscrivant sur le site www.carte-moisson.fr, au moyen de votre carte moisson, ne manquez plus rien des meilleures offres !

Contact : Catherine VADEZ 03-24-58-36-85